

# DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

- Date de la mise à la disposition du public  
de la demande . . . . . 8 mai 1970.
- 51 Classification internationale . . . . . B 62 I 1/00.
- 21 Numéro d'enregistrement national . . . . . 69 28498.
- 22 Date de dépôt . . . . . 20 août 1969, à 13 h 30 mn.
- 71 Déposant : CAMPAGNOLO Tullio, résidant en Italie.

Mandataire : Cabinet J. Bonnet-Thirion, L. Robida.

54 **Dispositif d'ancrage pour freins de bicyclettes.**

72 Invention :

30 Priorité conventionnelle :

32 33 31 *Demande de modèle d'utilité déposée en Italie le 29 août 1968, n° 131.893  
au nom du demandeur.*

La présente invention concerne les freins pour bicyclettes de type connu actionnés par câbles flexibles sous gaine et comportant deux mâchoires montées oscillantes sur un pivot central commun, solidaire du châssis de la bicyclette.

5 On sait que ce pivot central fait saillie - selon une technique généralement utilisée pour les freins de ce type - à partir d'un corps cylindrique de support du frein ; ce corps cylindrique présente en outre, du côté opposé au pivot central, une tige filetée qui s'engage librement dans un trou prévu dans  
10 la fourche, ou dans le châssis même de la bicyclette, où il est bloqué par un écrou et un contre écrou.

Ces freins sont fournis avec tous les éléments qui les composent déjà montés, et pour les mettre en place sur la bicyclette il suffit simplement d'insérer la tige filetée mentionnée  
15 ci-dessus dans le trou du châssis ou de la fourche en bloquant l'ensemble avec l'écrou et le contre écrou.

Quand on effectue ce blocage, l'ensemble du frein tend à tourner en même temps que la tige filetée et à se mettre ainsi en position décentrée par rapport à la jante de la roue sur laquelle doit s'exercer le freinage. On a l'habitude dans ces cas  
20 de serrer à fond l'écrou et le contre écrou et ensuite de battre avec un marteau sur les mâchoires, ou mieux sur le ressort de rappel de ces dernières, pour ramener le frein en position centrée. Que l'on batte sur les mâchoires, ou que l'on batte sur le  
25 ressort, il est évident que le frein peut facilement s'endommager en conséquence.

Ces inconvénients sont éliminés par le frein perfectionné suivant l'invention qui est caractérisé par le fait que le corps cylindrique qui le supporte présente des surfaces de prise pour  
30 une clef ou autre instrument, grâce auxquelles il est possible de maintenir le corps cylindrique et de retenir avec lui l'ensemble du frein parfaitement centré pendant que l'on procède au serrage de l'écrou et du contre écrou de blocage.

Le dispositif selon l'invention sera maintenant décrit en  
35 détail d'après une forme d'exécution choisie à titre d'exemple et représentée au dessin annexé, sur lequel :

la figure 1 est une vue de dessus schématique d'un frein à mâchoires qui comprend le perfectionnement suivant l'invention ;  
les figures 2 et 3 sont des vues schématiques partielles,  
40 respectivement latérale et postérieure, du même frein.

Comme sus-mentionné, le frein envisagé est du type dans lequel deux mâchoires portant des coussinets de freinage C sont montées oscillantes sur un pivot central 3. Un écrou et un contre écrou 3' servent à maintenir les mâchoires 1 et 2 sur le pivot 3, avec un léger jeu axial qui permet les mouvements d'ouverture et de fermeture des mâchoires du frein.

Le pivot 3 fait saillie à partir d'un corps cylindrique 4 de support du frein sur le côté opposé duquel prend naissance une tige filetée 5. Comme il a été déjà dit, la tige 5 est insérée dans un trou (non représenté) de la fourche ou du châssis de la bicyclette, et est bloquée en position au moyen de l'écrou 5' et éventuellement d'un contre écrou.

Suivant le mode de réalisation représenté, le corps 4 présente deux fraisages qui forment deux surfaces plates 6, parallèles entre elles et à l'axe de la tige 5, et sur lesquelles peut prendre prise - d'une façon connue - une clef fixe ou autre outil. Au moyen de cette clef il est alors possible de maintenir immobile le corps 4 - et par conséquent la tige 5, ainsi que tout l'ensemble du frein - en position centrée correcte pendant que l'on serre l'écrou 5'.

Des solutions équivalentes à celle illustrée ci-dessus à titre d'exemple sont réalisables par toutes modifications de structure du corps cylindrique 4 ayant pour effet de former des surfaces de prise ou de créer des possibilités de préhension pour maintenir le corps 4 bloqué pendant l'opération de serrage.

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif de support et d'ancrage pour frein de bicyclette du type comportant un corps cylindrique sur un côté duquel fait saillie un pivot pour le montage des mâchoires du frein, et présentant en saillie sur un autre côté une tige filetée pour
- 5 l'ancrage au châssis ou à la fourche de la bicyclette, caractérisé par le fait que le corps cylindrique présente des éléments de prise au moyen desquels il peut être maintenu immobile, en position centrée, pendant l'opération de serrage d'un écrou de blocage vissé sur la dite tige filetée.
- 10 2) Dispositif suivant la revendication 1, dans lequel les éléments de prise sont constitués par au moins une paire de surfaces formée par fraisage dans le corps cylindrique, et constituant des méplats parallèles sur lesquels on peut mettre en prise une clef ou autre outil.

fig. 3

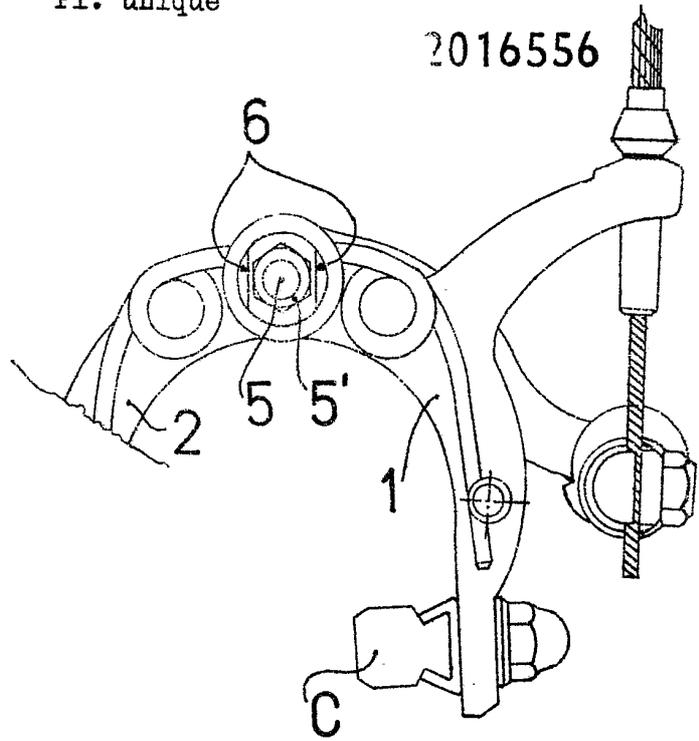


fig. 2

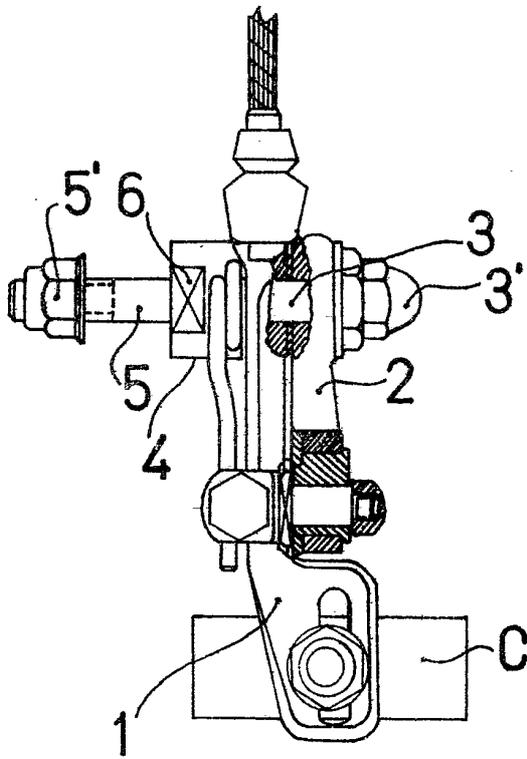


fig. 1

